

Une fois de plus, à mon avis, le problème réside dans le fait que les agriculteurs eux-mêmes doivent dire aux sociétés céréalières dont ils sont propriétaires comment ils souhaitent voir fonctionner leurs propres installations. Les agriculteurs doivent reprendre le contrôle de leurs propres sociétés d'éleveurs.

M. Malone: Monsieur le Président, je suis très surpris que le député de Regina-Ouest dise que les agriculteurs ne savent pas comment manutentionner les céréales.

M. Benjamin: Je n'ai pas dit cela.

M. Malone: Lisez le hansard demain.

En ce qui concerne le processus de négociation, le député a dit qu'il doit être efficace mais que si le problème est suffisamment grave, un gouvernement, quelle que soit son allégeance politique, doit intervenir. Compte tenu des graves conséquences possibles sur la côte ouest, le moment est-il venu de le faire et le député convient-il qu'il est temps d'intervenir pour remédier au problème de la côte ouest?

M. Benjamin: Non, je ne crois absolument pas que le moment soit venu. Si le député avait écouté mon discours, il saurait que toutes les céréales pourraient encore passer par Vancouver. Les deux parties en présence n'ont aucune excuse pour les bloquer. De la même façon, la plupart, sinon tout le bois d'oeuvre pourrait être transporté parce qu'il n'a rien à voir avec le litige actuel. Voilà pourquoi j'ai déclaré que les producteurs céréalières de l'Alberta et de la partie ouest de la Saskatchewan font l'objet de représailles de la part de l'association d'employeurs du port de Vancouver. Il est temps que le gouvernement du Canada invite les sociétés d'éleveurs à ouvrir leurs portes et à dire aux débardeurs de rentrer au travail et de s'occuper des navires.

Plusieurs autres étapes restent à franchir dans le règlement du conflit, y compris la médiation et la conciliation. Comme je l'ai dit, il ne faut pas ramener M. Kelly à Ottawa mais plutôt l'envoyer de Thunder Bay à Vancouver pour qu'il puisse favoriser les négociations dans le port de Vancouver.

[Français]

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, pour commencer...

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Sur un rappel au Règlement; l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a la parole.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je ne voudrais pas interrompre la députée parce que je pense que c'est très bien qu'elle ait la parole mais je voudrais vous rappeler, monsieur le Président, que les commentaires 301 et 302 de Beauséjour sont clairs sur la question de l'alternance entre le gouvernement et l'opposition. Je veux vous rappeler encore une fois que nous, hier, nous n'avons pas eu le juste nombre d'orateurs que nous aurions voulu. Nous n'en avons eu que deux, le gouvernement en a eu cinq. Je ne voudrais pas qu'aujourd'hui, quand on discute d'une proposition, d'un amendement à la motion principale qui est celui de mon chef, que nous ne soyons pas capables de parler.

M. le vice-président: Je comprends très bien l'opposition que l'honorable député a mentionnée. Par contre, quand l'honorable député mentionne la question de l'alternance, je pense bien

Article 21 du Règlement

que jusqu'à maintenant nous la suivons. Par contre, je me rappelle les paroles que l'honorable député a prononcées tantôt quant à ce qui est arrivé hier, et j'en tiens compte.

Débat. L'honorable députée de Louis-Hébert (M^{me} Duplessis) a la parole.

Mme Duplessis: Monsieur le Président, pour commencer, je tiens à vous féliciter de la façon dont vous avez accompli votre tâche de vice-président dans le passé et je vous souhaite aussi énormément de succès pour la façon dont vous allez l'accomplir dans l'avenir.

Je voudrais me prévaloir du privilège de pouvoir faire mon discours à 15 heures puisqu'il reste à peine une demi-minute.

[Traduction]

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à déclarer qu'il est 13 heures?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LE NOUVEL AN JUIF

ON DEMANDE LA LIBÉRATION DES DISSIDENTS SOVIÉTIQUES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, les Juifs du monde entier inaugurent leur nouvelle année civile 5747 en priant pour que ce nouvel an insuffle, à tous les chefs d'État, la volonté politique bien arrêtée de travailler ensemble à l'établissement de la paix, de la sécurité personnelle et de la stabilité politique au nom de l'humanité toute entière.

Voici ce que dit une phrase tirée de notre fête liturgique *Rosh ha-Shana*: «Un jour, tous les hommes se soumettront de tout coeur à la volonté divine». C'est vraiment le voeu de tous les hommes de bonne volonté qui aspirent à la paix dans le monde.

Un premier geste en ce sens serait la libération des dissidents soviétiques, surtout ceux qui souffrent d'un cancer à la phase terminale, afin qu'ils puissent mourir dignement avec leurs proches à leur chevet. Nous demandons instamment à l'Union soviétique d'honorer les Accords de Helsinki et de faire preuve d'humanité en laissant partir ces gens. En poursuivant sa politique d'oppression, elle rabaisse le peuple soviétique aux yeux de tous les Canadiens. Espérons que des progrès seront réalisés dans la poursuite de ces objectifs au cours de l'année qui vient. Je profite de l'occasion pour souhaiter une bonne et heureuse année à mes coreligionnaires en leur disant: «*Le Shana Tova Tikatayvov*».